

Mairie de Marolles-en-Brie Place Charles de Gaulle 94440 Marolles-en-Brie	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b>
Délibération n° <b>2553/2018</b>	<b>Objet</b> : Convention d'objectifs et de financement 2018-2021 avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne.

Conseillers en exercice : 27

Présents : 20

Pouvoirs : 5

Absents : 2

Votants : 25

L'an deux mil dix-huit, le 2 octobre à 19h00,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 26 septembre 2018, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Sylvie GERINTE, Maire,

**Présents** : Sylvie GERINTE, Maire.

Jean-Michel CARIGI, Marie-Paule BOILLOT, Pierre BORNE, Alain BOUKRIS, Danielle METRAL, Arlette LEPARC, adjoints au Maire.

Joseph DUPRAT, Jean-Luc DESPREZ, Marie-France PELLETEY, Joël VILLAÇA, Alphonse BOYE, Nathalie BOIXIERE, Virginie LECARDONNEL, Martine HARBULOT, Dominique GOYER, Dominique MAIGNAN, Raymond CANTAREL, Maryse MATHIEU, Samantha CRISIAS, conseillers municipaux.

**Absents représentés** : Bernard KAMMERER donne pouvoir à Sylvie GERINTE, Florence TORRECILLA donne pouvoir à Alain BOUKRIS, Alexandre RICHE donne pouvoir à Arlette LEPARC, Magali OLIVE donne pouvoir à Danielle METRAL, Claude-Olivier BONNEFOY donne pouvoir à Jean-Michel CARIGI.**Absents** : Hakima OULD SLIMANE, Fabrice LEVEAU.

Madame Nathalie BOIXIERE a été nommée secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Considérant** que les Caisses d'Allocations Familiales (CAF) entretiennent le fonctionnement et développement des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) déclarés auprès des services départementaux de la cohésion sociale (DDCS), notamment par le versement de la Prestation de Service Ordinaire (P.S.O.) ;**Considérant** que la convention avec la CAF du Val de Marne pour l'ALSH Adolescent définit les objectifs et les modalités de versement de la P.S.O ;**Considérant** que ladite convention est arrivée à terme et qu'il convient de la renouveler ;**Considérant** que la commission Enfance-Jeunesse-Scolaire, réunie le 1<sup>er</sup> octobre 2018, a émis un avis favorable ;

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,**  
**A l'unanimité :**

**ARTICLE 1 : APPROUVE** la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val de Marne, pour l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) Adolescent ; ci-annexée ;**ARTICLE 2 : AUTORISE** Madame le Maire à signer ladite convention et tous actes afférents.CERTIFIE CONFORME  
MAROLLES-EN-BRIE, le 2 octobre 2018Sylvie GERINTE  
Maire de Marolles-en-Brie